

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou , Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Ariane Wachthausen (jusqu'à 20h38)  
Hervé Dole (jusqu'à 20h56)  
Elisabeth De Lavergne

Pouvoir à David Ros  
Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou  
Pouvoir à Frédéric Henriot

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents à 20h30 : 30  
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eric Lucas est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

---

**2022-94 – INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ORSAY A LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY POUR LES NAVETTES**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

**Vu** la délibération n°2022-134 du Conseil communautaire du 18 mai 2022 relative à l'attribution du marché n°22-02 du réseau de navettes,

**Vu** les projets de conventions pour le versement des participations communales à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au titre du fonctionnement du réseau des navettes,



**Considérant** la nécessité d'acter entre la Ville d'Orsay et Communauté d'agglomération Paris-Saclay, le principe de cofinancement du réseau intercommunal de navettes,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes des conventions pour le versement des participations communales à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au titre du fonctionnement du réseau des navettes, ci-annexées.
- **Autorise** le Maire à signer les conventions et leurs avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

16 DEC 2022  
16 DEC 2022

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



